

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l'organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

1. Décisions prises par le Bureau

Lors de sa séance du 24 mars 2020, le Bureau a décidé :

- d'attribuer partiellement les lots par le marché de rénovation du Château de Wesslering :
 - **Pour le Lot n°01** – GROS ŒUVRE-DEMOLITION DE MURS PORTEURS: Entreprise METZGER pour un montant de 401 719.61 € HT soit 482 063.53 € TTC
 - **Pour le Lot n°03** – ECHAFAUDAGES : Entreprise FREGONESE ET FILS S.A. pour un montant de 27 105.68 € HT soit 32 526.82 € TTC
 - **Pour le Lot n°04** – CHARPENTE – PLANCHERS BOIS : Entreprise ETS FUCHS pour un montant de 148 519 .32€ HT soit 178 223.19 € TTC
 - **Pour le Lot n°05** – ZINGUERIE – REVISION COUVERTURE ARDOISES : Entreprise GILBERT BURGUNDER pour un montant de 109 306.20 € HT soit 131 137.44 € TTC
 - **Pour le Lot n°06** – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE RAVALEMENT : Entreprise RAUSCHER pour un montant de 120 768.91 HT soit 144 922.69 € TTC.
 - **Pour le Lot n°08** – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS : Entreprise Jean Michel MURA pour un montant de 329 750 .40 € HT soit 395 700.48 € TTC.
 - **Pour le Lot n°11** – ELECTRICITE – COURANT FORT : Entreprise OMNI pour un montant de 247 000€ HT soit 296 400 € TTC.
 - **Pour le Lot n°12** – CHAUFFAGE / SANITAIRE VENTILATION : Entreprise JAENICKE pour un montant de 170 453.30 € HT soit 204 543.96 € TTC.

- **Pour le Lot n°13 – ASSAINISSEMENT EXTERIEUR** : Entreprise GATTOBIGION FRERES MITZACH pour un montant de 22 815.00 € HT soit 27 378.00 € TTC.
- De résilier le bail commercial de la société HISTOURE DU TEMPS au RDC du bâtiment HOTEL MAROZEAU à compter du 1^{er} mai 2020.
- d'approuver la mise à disposition gratuite de locaux avec les associations AGAPTW, les Jardins de Wesserling, Patrimoine et Emploi, St-Vincent de Paul, et la Croix-Rouge Française ;
- d'approuver le projet de réhabilitation de la partie du rez-de-chaussée du bâtiment Hartmann qui est encore en friche au sein du Parc de Malmerspach pour en faire des bureaux ;
- d'approuver la restructuration du lot 17 de l'hôtel d'entreprises Gros Roman à Wesserling ;
- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :
 - 3 000 € au CLUB NAUTIQUE HAUTE THUR,
 - 9 500 € à l'association PATRIMOINE ET EMPLOI,
 - 9 500 € à l'association LES JARDINS DE WESSERLING,
 - 45 000 € à l'ECOLE DE MUSIQUE HAUTE THUR,
 - 2 000 € à l'ASSOCIATION DES ŒUVRES SCOLAIRES,
 - 1 000 € à EPICEA.
 - le collège Robert Schuman de Saint-Amarin :
 - U.N.S.S. : 665 €
 - Foyer socio-éducatif : 3 040 €
 - Sections sportives scolaires : 6 175 €
 - Centre de Documentation et d'Information (achat de livres) : 1 000 €
- d'attribuer au titre du fonds communautaire d'aide aux associations les subventions suivantes :
 - SKI CLUB NORDIQUE MARKSTEIN RANSPACH : 500 €
 - Mathématiques sans frontières : 270 €
- D'attribuer dans le cadre de la réhabilitation des ouvrages d'eau potable le marché subséquent MS 1 : Travaux de réhabilitation du réservoir de Geishouse Zone Haute au groupement conjoint SADE CGTH/GECITEC pour un montant de 147 660,35 € HT soit 177 192,42 € TTC ; le marché subséquent MS 2 : Travaux de réhabilitation du réservoir d'Oderen Zone Haute à ARKEDIA pour un montant de 230 595,42 € HT soit 276 714,50 € TTC ; le marché subséquent MS 3 : Travaux de réhabilitation du réservoir de Felling Zone des Chalets à SOGEA EST BTP pour un montant de 160 120,00 € HT soit 192 144,00 € TTC ;
- D'attribuer le marché public pour la pose de cinq compteurs de sectorisation à la société SCATP pour un montant de 108 074, 00 € HT soit 129 688,80 € TTC ;
- d'affermir la tranche optionnelle pour l'opération suivante : Résolution des non-conformités de branchements dans la rue de la scierie à Urbès pour un montant estimatif de 173 000 € HT.

- d'approuver le programme culturel du Collectif des possible et de demander les subventions y afférent ;
- d'attribuer le marché public pour l'entretien et la maintenance des itinéraires cyclables à l'entreprise Sylva Technic, 155 Faubourg des Vosges 68700 Cernay et de retenir la formule « balayage sans évacuation des déchets verts » pour une durée de 4 ans et un montant maximum annuel de 16 000 € HT ;
- de valider le principe d'une transmission des justificatifs de dépenses de l'AGAPTW au CD68 pour reverser à cette-dernière les montants équivalents au moyen d'une subvention prise sur la dotation de 100 000 € par an du Département.